

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE**  
**A UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC HYDROELECTRIQUE CONCEDE**  
**SUITE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE**  
**UNITE DE PRODUCTION MEDITERRANEE**  
**CHUTE HYDROELECTRIQUE DE SERRE-PONCON**

<b>Publié le</b>	16 février 2024
<b>Supports de publication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• site internet « Une rivière, Un Territoire »</li> </ul>
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois à compter de sa publication
<b>Date limite de réception des manifestations d'intérêt concurrentes</b>	16 mars 2024
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation temporaire du domaine public hydroélectrique
<b>Localisation des dépendances concernées</b>	Parcelle AN 431 – Commune d'Embrun
<b>Activité</b>	Activité économique – exploitation d'un Mini golf
<b>Particularités/Caractéristiques essentielles /restrictions de l'emplacement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet devra être compatible avec la sûreté et l'exploitation de l'aménagement EDF.</li> <li>• Priorité absolue aux activités du concessionnaire</li> <li>• Respect de la réglementation en vigueur</li> <li>• La convention d'occupation temporaire donnera lieu à redevance financière</li> </ul>
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Conventions d'Occupation Temporaire de dépendance du domaine public concédé non constitutive de droits réels.
<b>Durée/Echéance de l'occupation projetée</b>	
<b>Modalités de présentation des intérêts concurrents</b>	<p>Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance du titre intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.</p> <p>Tout porteur d'un projet concurrent peut se manifester jusqu'à la date limite de manifestation des intérêts concurrents selon les conditions et modalités de dépôt de candidature prévues.</p> <p>Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un accusé de réception.</p> <p>Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en</p>

	application du code général de la propriété des personnes publiques.
<b>Exigences / Pièces à fournir pour manifester son intérêt</b>	<p>Le dossier de candidature devra contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet du candidat</li> <li>- les pièces permettant de démontrer les exigences ci-après</li> </ul> <p>Exigences :</p> <p>Le candidat devra démontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa solidité financière,</li> <li>- Sa capacité à prendre en compte les enjeux de sureté hydroélectrique,</li> <li>- Sa capacité à prendre en compte les enjeux d’ancrage territorial (qualité des aménagements, période d’ouverture au public, main d’œuvre locale privilégiée...)</li> <li>- Sa capacité dans le domaine du tourisme,</li> </ul>
<b>Dépôt des candidatures – modalités d’envoi</b>	<p>Le dossier de candidature doit être transmis par lettre recommandée avec accusé de réception auprès d’EDF Hydro Méditerranée, Direction Concessions, 1165 Avenue JRG Gautier de la Lauzière 13290 AIX EN PROVENCE, à l’attention de Mme DUVOCHEL Géraldine et par voie électronique à l’adresse suivante : <a href="mailto:geraldine.duvochel@edf.fr">geraldine.duvochel@edf.fr</a></p> <p>Toute manifestation d’intérêt donnera lieu à la délivrance d’un accusé de réception.</p> <p>Le dossier de candidature doit être rédigé en français.</p>
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	<p>EDF Hydro Méditerranée, Direction Concessions  Mme Duvochel Géraldine  <a href="mailto:geraldine.duvochel@edf.fr">geraldine.duvochel@edf.fr</a></p>